

PROJET DE LOI

adopté

le 14 novembre 1986

N° 19  
**S É N A T**

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

---

---

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation d'une convention  
pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur  
suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 494** (1985-1986) et **24** (1986-1987).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, faite à Grenade le 3 octobre 1985, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 14 novembre 1986.*

Le Président,  
*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) Nota : voir le document annexé au n° 494 (1985-1986), Sénat.